

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

www.altersecurite.org
N° 209 - février 2025

Pourquoi Altersécurité infos ?



La santé et la sécurité au travail sont devenues des sujets de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, les membres de Point Org Sécurité estiment nécessaire d'ouvrir un dialogue durable avec les employeurs et les travailleurs qu'ils assistent et conseillent au quotidien.

Cette démarche repose sur la conviction que la prévention des risques professionnels doit certes s'appuyer sur de solides normes et compétences techniques mais qu'elle est aussi une culture vivante se nourrissant de débats, d'échanges et de retours d'expériences entre chercheurs, experts et acteurs de terrain.

Altersécurité infos se veut un reflet de ce foisonnement. Au carrefour de disciplines de tous horizons, ce vecteur d'idées entend rendre compte mensuellement des mutations qui transforment nos façons de travailler.

De la sorte, il s'agit bien sûr d'anticiper les changements, de mettre à jour nos savoirs et de questionner nos pratiques pour contribuer, ensemble, à l'amélioration continue des conditions de travail. ■

Point Org Sécurité,
membre du réseau



Éditorial

DIALOGUE SOCIAL : santé, sécurité et conditions de travail, en tête des attentes

Le Baromètre IFOP-Syndex sur l'état du dialogue social en entreprise est toujours scruté avec beaucoup d'attention tant il permet de se faire une idée précise de l'évolution du climat social. En effet, grâce à la consultation de 1 878 représentants du personnel, 1 303 salariés et 400 dirigeants, cette enquête offre un panorama très complet des attentes des différents acteurs du dialogue social.

Consensus sur l'amélioration des conditions de travail

Publiée le 23 janvier, la dernière édition confirme, sans surprise, l'absence de consensus sur la qualité du dialogue social. En effet, si les dirigeants lui attribuent, en moyenne, une note de 7,8 (sur une échelle de 1 à 10), les salariés lui accordent une note de 6 tandis que les représentants du personnel ne lui concèdent qu'une note de 5,3.

C'est regrettable car, dans le même temps, dirigeants, salariés et représentants du personnel s'accordent parfaitement sur les sujets à traiter en priorité. Tous placent en tête "les conditions de travail", "la santé et les risques psychosociaux" ainsi que la sécurité au travail, loin devant "les choix stratégiques de l'entreprise", "l'égalité femmes-hommes" ou encore "les enjeux environnementaux".

Dans le détail, les conditions de travail sont jugées "prioritaires" par 93 % des représentants du personnel, 76 % des salariés et 54 % des dirigeants ; la santé et les risques psychosociaux par 92 % des représentants du

personnel, 65 % des salariés et 58 % des dirigeants. Et les mêmes plébiscitent également la sécurité au travail, avec respectivement 86 %, 75 % et 70 %. À titre de comparaison, la question pourtant cruciale de "la gestion des compétences et de l'emploi" n'est jugée prioritaire que par 61 % des représentants du personnel, 42 % des salariés et 33 % des dirigeants.

Santé et sécurité, vecteurs de performance sociale

Mais cet accord sur le caractère prioritaire des actions à mener en matière de santé, sécurité et conditions de travail ne signifie hélas pas que les salariés se montrent pleinement satisfaits à ce sujet. En effet, seuls 70 % d'entre eux estiment que "leur entreprise met en place des mesures pour les protéger des accidents du travail". De même ils sont seulement 59 % à estimer qu'elle "informe suffisamment les salariés des actions menées en matière de santé au travail" ou encore qu'elle "mène suffisamment d'actions en matière de santé au travail".

Des marges de progrès existent donc encore pour répondre à ces attentes. Les dirigeants devraient s'attacher à y répondre car nul doute que cela aurait un effet très bénéfique sur le climat social mais aussi sur l'attractivité de leurs entreprises. En effet, parmi les facteurs pouvant les inciter à "rester le plus longtemps possible dans leur entreprise", les salariés placent en seconde position la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), juste derrière la rémunération. ■



MALAISES AU TRAVAIL

Mieux les comprendre et les prévenir

Le dernier rapport annuel de l'Assurance maladie - risques professionnels révèle que plus de la moitié (57 %) des 759 accidents mortels recensés en 2023 ont été consécutifs à un malaise. C'est l'occasion de revenir sur les malaises mortels au travail auxquels l'INRS a récemment consacré une étude afin de mieux cerner les moyens à mettre en œuvre pour les éviter.

“**E**n France, plus de la moitié des accidents de travail mortels reconnus dans les entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale sont des malaises sans cause externe identifiée (chute, choc, intoxi-

cation ou électrocution...)”, relève l'INRS. C'est pourquoi les experts de l'institut ont lancé une étude visant à “mieux qualifier ces malaises mortels et identifier leurs causes pour mieux les prévenir.”

À cette fin, ils se sont plongés dans la base de données EPICEA, décrivant plus de 26 000 accidents du travail, afin de disséquer les quelque 143 malaises mortels survenus entre 2012 et 2022.

Récit d'un malaise mortel au travail

“ Un chauffeur poids lourds de 38 ans est embauché dans l'entreprise depuis un peu plus d'un an [...]. L'objet de la mission du jour est d'emporter un chargement de déchets bois à la déchetterie. Un protocole de sécurité entre l'employeur et la déchetterie a été rédigé en début d'année. Le chargement de la remorque a été préparé la veille par des collègues. Le conducteur, démarrant la journée à 5 heures, a effectué le trajet d'environ 1 h 30 avec une arrivée vers 6 h 34 sur le site de livraison. Après un échange avec l'agent d'accueil, le conducteur procède au vidage de son camion à partir de 6 h 36. À la fin du déchargement, il passe le balai pour enlever les derniers morceaux de bois et la poussière de la remorque. À 6 h 57, d'autres chauffeurs le découvrent allongé sur le tas de bois. Immé-

diatement, la responsable de site est prévenue. **Aucun des trois sauveteurs secouristes du travail n'est présent sur le site à cet horaire. Un défibrillateur automatisé externe (DAE) a été installé sur le site un mois auparavant mais personne ne sait s'en servir.** À 6 h 59, les pompiers sont appelés et arrivent à 7 h 13. Le SAMU interviendra également mais en vain. La victime est déclarée décédée. Une vidéo montre que le conducteur n'a pas chuté depuis la remorque. La veille, le conducteur avait travaillé 11 heures et avait fini à 17 heures. Il avait ensuite ”

Source : récit extrait de la base de données EPICEA décrivant plus de 26 000 accidents du travail : www.inrs.fr/publications/bdd/epicea

Portrait-robot des victimes de malaises mortels

Cette étude a tout d'abord permis de dresser un portrait-robot de la victime d'un malaise mortel en milieu professionnel. Dans près de 94 % des cas, il s'agit d'un homme. “L'âge médian de survenue du décès est de 51 ans. Parmi les tranches d'âge les plus concernées, on retrouve notamment les 40-49 ans et les 50-59 ans”, précisent aussi les auteurs de l'étude. Toutefois, la victime la plus jeune avait 24 ans et la plus âgée 71 ans. Si ces malaises sont susceptibles de se produire dans tous les secteurs d'activité, trois métiers semblent particulièrement concernés : les conducteurs de poids lourds et de camions, qui totalisent près de 20 % des cas, les professionnels qualifiés du bâtiment (gros œuvre) et les électriciens du bâtiment.

Des circonstances d'une grande banalité

Le second enseignement de l'étude porte sur les circonstances dans lesquelles se sont produits ces drames. Dans l'immense majorité des cas les victimes ne faisaient rien d'exceptionnel. Un nombre significatif de malaises intervient même alors que le travailleur était au repos (mais les experts se demandent si ce repos ne résultait pas des premiers symptômes ressentis, tous les malaises n'étant pas foudroyants). Reste que *"l'activité exercée par le travailleur au moment du malaise est qualifiée d'habituelle dans plus de 82 % des cas."* Autre fait notable : dans 3 cas sur 4, la victime était seule au moment des faits. Cela semble suggérer que l'absence de secours rapide contribue à l'issue fatale des malaises.

Des causes sanitaires et professionnelles

Le fait que les travailleurs effectuaient des tâches habituelles lors de leur malaise induit que leur prévention doit viser à agir, très en amont du malaise, sur la survenue des maladies coronariennes responsables des infarctus. Ces maladies résultent pour une grande part de facteurs de risque individuels : tabagisme, hypercholestérolémie, hypertension artérielle, diabète, obésité... Toutefois, ces fragilités individuelles peuvent évidemment se combiner avec des facteurs de risques professionnels sur lesquels l'entreprise peut agir. Les experts de l'INRS citent notamment les risques psychosociaux (RPS), les horaires atypiques, les postures sédentaires, les ambiances thermiques

Des actions pour mieux prévenir le risque de malaise mortel au travail

👉 **Agir sur les facteurs de risques professionnels associés aux maladies coronariennes.** Les malaises mortels au travail ont majoritairement des causes cardiovasculaires. Les experts préconisent de bien évaluer et prévenir les facteurs de risque favorisant ces pathologies : horaires atypiques, stress et risques psychosociaux, ambiances thermiques extrêmes, bruit, exposition à certains produits chimiques... Ils recommandent aussi de prendre des mesures permettant de lutter contre la sédentarité.

👉 **Améliorer l'organisation des secours dans l'entreprise.** De nombreux décès pourraient être évités si les travailleurs victimes de malaises étaient secourus plus rapidement. Les experts recommandent ainsi de disposer de salariés certifiés sauveteurs secouristes du travail sachant comment réagir (alerte rapide des secours...) et dispenser les gestes de premier secours (massage cardiaque...). Ils insistent aussi sur la mise à disposition de matériels de premier secours (défibrillateur automatisé externe...) dans chaque site de l'entreprise et de former les salariés à leur utilisation. Enfin, ils rappellent la nécessité de limiter au maximum le travail isolé.

👉 **Assurer le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs.** Outre la vérification du suivi des salariés par les services de prévention et de santé au travail, les experts recommandent de mettre à profit la visite de mi-carrière pour évaluer le risque cardiovasculaire du salarié et le retentissement des contraintes professionnelles auxquelles il est, ou a été, exposé. Afin de lutter contre ces pathologies, ils suggèrent aussi aux entreprises de favoriser la pratique du sport par leurs salariés. Les personnes ayant un niveau d'activité physique important ont un risque de mort subite deux fois moins important que celles ayant un niveau d'activité physique faible ! ■

extrêmes, le bruit et les rayonnements ionisants. Autant de facteurs qui doivent faire l'objet d'une évaluation (formalisée dans le document unique de l'entreprise) et bien sûr de mesures de prévention.

Mais il n'est bien sûr pas interdit aux entreprises d'en faire un peu plus, par exemple en favorisant l'adoption, par leurs salariés, d'un mode de vie plus sain ou encore la pratique d'une activité physique régulière.

Dans le 4^e Plan Santé au Travail (PST), les entreprises sont incitées à promouvoir et faciliter la pratique du sport par leurs employés. ■

(1) *"Malaises mortels au travail. Apports de la base EPICEA"*, in *Références en santé au travail*, n° 180, décembre 2024, consultable sur www.inrs.fr.
(2) Voir *"Travaillez et bougez! Le sport au service de la santé au travail"*, dossier du magazine *Prevenscope* n° 457, juillet-août 2024.

La présence salvatrice de salariés certifiés sauveteurs secouristes du travail (SST).

Les récits de malaises mortels consignés dans la base EPICEA révèlent que *"le délai entre les premiers signes de malaise et la survenue du décès est, dans la majorité des cas, de l'ordre de quelques minutes ou dizaines de minutes"*, si bien que dans plus de 83 % des cas, les victimes sont décédées sur leur lieu de travail. Cette observation démontre combien il est crucial, pour sauver des vies, de disposer, sur les lieux de travail, de salariés ayant bénéficié de formation de sauveteurs secouristes du travail, capables d'intervenir efficacement dans un délai très bref.

"Dans plusieurs cas, relatent les experts de l'INRS, les collègues des victimes n'ont pas su reconnaître la gravité du malaise (exemple : la victime est considérée comme en train de dormir alors qu'elle ne respire plus), ou ont conseillé au travailleur de se reposer dans un lieu isolé sans surveillance, ou n'ont pas su réagir lorsqu'il était inanimé (exemple : courir vers une entreprise voisine pour chercher de l'aide au lieu d'appeler les secours par téléphone)". Autant d'erreurs que n'auraient effectivement pas commises des salariés formés au sauvetage secourisme du travail. ■

FORMATIONS SST : Point Org Sécurité et le Groupe Pôle Prévention proposent des formations Sauveteur secouriste du travail. Pour en savoir plus, consultez notre site internet (www.pole-prevention.com/formation/formation-sst/) ou joignez un de nos conseillers au 01 46 02 49 89.



PUBLICITÉ

PREVENSCOPE

La Prévention des Risques en Entreprise



32 pages



Tous les deux mois,
une vision à 360 °
de la prévention des risques
au service des TPE-PME.

PREVENSCOPE est une revue bimestrielle de 32 pages dédiée à la prévention des risques professionnels. Grâce à des informations qualifiées, des conseils pratiques et des analyses juridiques, elle s'affirme comme un outil accessible et opérationnel particulièrement utile aux TPE-PME. Elle contribue ainsi aux démarches de promotion de la santé et la sécurité au travail mises en œuvre par le groupe Pôle Prévention au service de ses clients avec une conviction forte : culture de prévention et esprit d'entreprise vont de pair !

Offre découverte pour
les lecteurs d'*Altersécurité* :

Recevez les 2 derniers numéros
de *PREVENSCOPE* au format PDF
en les demandant par mail à :
contact@poleprevention.com

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org



TÉLÉTRAVAIL

L'entreprise et la société au défi d'un nouveau mode de vie

“La principale difficulté que j’ai rencontrée lors de mes premières recherches [...] fut... de trouver des télétravailleurs. On estimait d’ailleurs qu’il y avait plus d’études sur le télétravail que de personnes qui le pratiquaient”, confie Laurent Taskin. C’est en effet à la fin du siècle dernier que ce docteur en sciences économiques et professeur affilié à l’université Paris-Dauphine a commencé à s’intéresser au télétravail auquel il vient de consacrer un ouvrage (1).

Nouvelles aspirations et valeurs

Depuis, tout a évidemment changé ! À la faveur de la crise du Covid et des progrès des technologies numériques, le télétravail est en effet devenu massif. Pour Laurent Taskin, cette mutation n’est pas seulement technique mais signe l’émergence de nouvelles aspirations et valeurs qui transforment au premier chef le monde du travail. À l’instar de nombreux dirigeants d’entreprise, il remarque ainsi que, pour de nombreux salariés, le télétravail est devenu “un droit, une évidence, un mode de vie”. Si bien que le télétravail serait

l’emblème d’une société dans laquelle, pour le meilleur comme pour le pire, “les choix individuels sont premiers” et où “l’idéal de liberté” s’exprime.

Des nouveaux équilibres à trouver

Cette mutation n’est évidemment pas neutre pour les entreprises. Laurent Taskin remarque ainsi que, dans ce cadre, la collaboration des membres de l’entreprise ne va plus du tout de soi. Mais ce défi concerne bien sûr aussi les salariés soumis à de nouvelles contraintes à gérer : “invasion de l’espace privé, hyperconnexion, stress lié à cet entremêlement, efforts accrus de visibilité de son travail”. À l’issue de cette étude, une conviction émerge : loin de représenter une martingale managériale et une pratique par nature bénéfique, le télétravail nécessite la mise en place de nouvelles régulations et de nouveaux équilibres de façon à préserver aussi bien le bon fonctionnement de l’entreprise que la santé des travailleurs. ■

“Le Télétravail, un mode de vie”, par Laurent Taskin,
Les Presses de Sciences Po, 140 p., 9 €.

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

Point Org Sécurité, 92-98 boulevard Victor Hugo,
92110 Clichy. Tél. : 0146024401

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.point-org.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
Découvrez-la [ici](#) !

La collection complète d'Altersécurité :
www.altersecurite.org